

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 608

23 mars 2006

### SOMMAIRE

4m Lux S.A., Luxembourg .....	29177	Info 2000 S.A., Luxembourg .....	29165
Adepa Asset Management S.A., Luxembourg ....	29139	InterLangues S.A., Luxembourg .....	29184
Alves Constructions, S.à r.l., Useldange .....	29184	InterLangues S.A., Luxembourg .....	29184
Applied Radio Technology S.A. Holding Company, Luxembourg .....	29164	Jumax S.A., Luxembourg .....	29158
Brinkwell Investments S.A., Luxembourg .....	29176	Jumax S.A., Luxembourg .....	29158
BSI-New Biomedical Frontier, Sicav, Luxembourg	29159	Junia S.A., Luxembourg .....	29167
Capital International Management Company S.A., Senningerberg .....	29164	JWS Luxembourg S.A., Remerschen .....	29183
Centrobank Sicav, Luxembourg .....	29158	KBC Districlick, Sicav, Luxembourg .....	29157
Centrobank Sicav, Luxembourg .....	29158	LAF S.A., Mertert .....	29170
CommsCo International Holding S.A. Luxem- bourg, Luxembourg .....	29138	LAF S.A., Mertert .....	29170
Compass Investment Company III, S.à r.l., Luxem- bourg .....	29168	Lismore, S.à r.l., Luxembourg .....	29160
Compass Investment Company IV, S.à r.l., Luxem- bourg .....	29166	Los Tres Holding S.A., Luxembourg .....	29157
Compass Investment Company V, S.à r.l., Luxem- bourg .....	29162	Luxembourg European Reinsurance S.A. (LURE- CO), Luxembourg .....	29149
Compass Investment Company VI, S.à r.l., Luxem- bourg .....	29168	Magia S.A.H., Luxembourg .....	29168
Dakimo II S.A., Luxembourg .....	29160	Magia S.A.H., Luxembourg .....	29168
Dakimo S.A., Luxembourg .....	29161	MHI Consulting, S.à r.l., Strassen .....	29183
Dea Invest S.A., Luxembourg .....	29170	Millipart, S.à r.l., Luxembourg .....	29164
Dea Invest S.A., Luxembourg .....	29170	Motor Center Angelsberg S.A., Angelsberg .....	29184
Dea Invest S.A., Luxembourg .....	29170	Multi Media Distribution S.A., Luxembourg .....	29167
Divona B, S.à r.l., Luxembourg .....	29171	Multipharma S.A., Luxembourg .....	29166
Eau Vive Lux, S.à r.l., Mondorf-les-Bains .....	29157	MuV Finance Lux S.A., Luxembourg .....	29176
Elite Model Management Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29171	N&W Global Vending (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg .....	29169
Fiduciaire Générale Group, S.à r.l., Luxembourg ..	29139	Parsimonium S.A., Luxembourg .....	29138
Finarom Holding S.A., Luxembourg .....	29169	Project Development International Corp. S.A.H., Luxembourg .....	29165
Finluxinfo Holding S.A., Luxembourg .....	29183	Raumdesign Golz, S.à r.l. ....	29162
Fonsicar Managers, S.à r.l., Luxembourg .....	29149	Rogue Corporation, S.à r.l., Luxembourg .....	29163
Form & Function, S.à r.l., Luxembourg .....	29183	Rogue Corporation, S.à r.l., Luxembourg .....	29163
Gravetye S.A., Luxembourg .....	29138	Rogue Corporation, S.à r.l., Luxembourg .....	29163
H.S.F.L. PAR S.A., Luxembourg .....	29148	S.D.E.T. Advisors S.A., Luxembourg .....	29159
Harwood S.A., Luxembourg .....	29159	SachsenFonds GermanRetail, S.à r.l., Luxembourg	29177
Harwood S.A., Luxembourg .....	29160	Sapphire Shipping S.A., Luxembourg .....	29161
Helvoet Pharma International S.A., Luxembourg ..	29162	Société Luxembourgeoise de Brasserie S.A., Ba- scharage .....	29166
Holding Lotus Participations S.A., Luxembourg ..	29156	Strathfield, S.à r.l., Luxembourg .....	29169
Il Cantuccio, S.à r.l., Luxembourg .....	29162	Terre Rouge S.A., Windhof .....	29167
		Terre Rouge S.A., Windhof .....	29167
		Tiscali Finance S.A., Luxembourg .....	29165
		(The) World Trust Fund, Sicaf .....	29156

29138

**COMMSCO INTERNATIONAL HOLDING S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 84.257.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une décision circulaire du conseil d'administration datée du 25 octobre 2005 que le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour extrait certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110525.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**PARSIMONIUM S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 47.003.

—  
DISSOLUTION

Extrait

Suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 novembre 2005 par-devant M<sup>e</sup> J. Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte n° 681, enregistré à Luxembourg, actes civils le 25 novembre 2005, volume 26CS, folio 40, case 1,

il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société PARSIMONIUM S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, Bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de retour à l'étude J. Delvaux de Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

J. Delvaux

Notaire

(110594.3/208/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**GRAVETYE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 63.759.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange en date du 2 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 448 du 19 juin 1998.

Statuts modifiés en dernier lieu par-devant M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1395 du 26 septembre 2002.

—  
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2004 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

\* *aux postes d'administrateurs pour une période de six ans:*

- M. Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg. Monsieur Claude Faber occupera également la fonction de président du conseil d'administration.

- M. Gabor Laczko, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à CH-Lugano;

- Mlle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

\* *au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans:*

- Mlle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour la société GRAVETYE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110769.3/687/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**FIDUCIAIRE GENERALE GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 37.000,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 53.433.

 —  
 EXTRAIT

Suite à un changement dans l'actionnariat de la société, la répartition des 1.500 parts sociales de la Société se présente comme suit:

Associés	parts sociales
Dan Arendt, demeurant 42 op Fankenacker, L-3265 Bettembourg .....	27
Manuel Baldauff, demeurant 54, rue JF Boch, L-1244 Luxembourg .....	18
Bruno Beernaerts, demeurant 45, rue du Centre B-6637 Fauvillers .....	62
Philippe Bruneton, demeurant 5, rue Abraham Lincoln, L-8333 Olm .....	62
Stéphane Césari, demeurant 90, route de Guentrange, F-57100 Thionville .....	27
David De Marco, demeurant 12, rue de Medernach, L-9186 Stegen .....	62
Georges Deitz, demeurant 11, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg .....	45
Dirk Dewitte, demeurant 17, rue des sports, L-5774 Weiller-La-tour .....	27
Yves Francis, demeurant 67, rue du Pannebourg, B-6700 Arlon .....	36
Thierry Hoeltgen, demeurant 12, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen .....	89
Georges Kioes, demeurant 16, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg .....	27
Raymond Krawczykowski 3, rue P. Witry, L-8044 Strassen .....	18
Maurice Lam, demeurant 27, rue de Rodembourg, L-6165 Ernster .....	89
Alain Lam, demeurant 24, rue du Dr. Ernest Feltgen, L-7531 Mersch .....	62
Benjamin Lam, demeurant 68, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange .....	36
Sonja Linz, demeurant 179, route de Luxembourg, L-3254 Bettembourg .....	62
Erwan Loquet, demeurant 45, rue Bussière, F-57640 Argancy .....	27
Olivier Maréchal, demeurant 14, rue Saint Jean, F-57570 Basse-Rentgen .....	27
Barbara Michaelis, demeurant 8, allée de la jeunesse sacrifiée 1940-1945, L-5863 Hesperange .....	62
Sophie Mitchell, demeurant 6, rue Itzig, L-5852 Hesperange .....	18
Vafa Moayed, demeurant 42, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange .....	89
Pascal Noël, demeurant 27, rue du Père Conrad, L-1353 Howald .....	36
Franz Prost, demeurant 29, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg .....	89
Gilbert Renel, demeurant 22, rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer .....	27
Benoît Schaus, demeurant 64, Neuville, B-6690 Vielsalm .....	89
Edouard Schmit, demeurant 26 op Fankenacker, L-3265 Bettembourg .....	89
Marie José Steinborn, demeurant 21, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg .....	62
Eric van de Kerkhove, demeurant 2, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg .....	89
Johnny Yip, demeurant 25, rue Tresch, L-8373 Howald .....	36
FIDUCIAIRE GENERALE GROUP, S.à r.l., ayant son siège social 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg	11
	1.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04864. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(110507.3/507/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 114.721.

 —  
 STATUTES

In the year two thousand six, on the ninth of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. SEBROKER BOLSA, AGENCIA DE VALORES S.A., a public limited liability company, governed by the laws of Spain, having its registered office at Calle Diputación, 238, entlo., 08007, Barcelona, Spain;

validly represented by the individual signature of Mr Carlos Alberto Morales López, companies' director, residing at Calatrava 2, 3° A. 08017 Barcelona, Spain, by virtue of a delegation of powers given on 6 March 2006 by the board of directors of SEBROKER BOLSA, AGENCIA DE VALORES S.A. as it results from the certificate issued by Mrs Luisa Casbas, member of the Law Society of Barcelona, Spain, dated on 7 March 2006.

This certificate will remain annexed on the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2. Mr Carlos Gisleno Morales Martinol, companies' director, residing at Calatrava 2, 3° A. 08017 Barcelona, Spain;

3. Mr Alberto Romagosa Danés, companies' director, residing at Calle Canigó, 7. 08950 Esplugues-Barcelona, Spain;

Mr Carlos Gisleno Morales Martinol and Mr Alberto Romagosa Danés being represented by Mr Carlos Alberto Morales López, previously named, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above-stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of association of a public limited liability company (*société anonyme*), which they declared to organize among themselves.

#### *Articles of association*

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a *société anonyme* under the denomination of ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), as prescribed in Article 23 of these articles of incorporation.

**Art. 3.** The object of the Company shall be the management of Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised according to the Council Directive 85/611/EEC of 20 December 1985 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS, as amended («UCITS Directive»), and other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment («UCIs») or funds not covered by the UCITS Directive.

The management of portfolios of investment funds and investment companies shall include without being exhaustive:

\* Investment management. In this connection, the Company may, for the account of the UCITS and UCIs it manages, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by UCITS and UCI under management. This enumeration is not exhaustive.

\* Administration of UCITS and UCIs. This function includes all activities listed under «Administration» in Appendix II of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on UCIs as amended (the «Law of 20 December 2002»), i.e. namely (i) the valuation of the UCITS and UCI portfolios and the pricing of the units/shares of the UCITS and UCI, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the UCITS and UCI, (iii) the maintenance of unit/share holder register, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.

\* Marketing and distribution in Luxembourg and/or abroad of units or shares of UCITS and/or UCIs.

The Company is authorised to delegate the performance of all or portion of the functions it may render pursuant to its corporate object in accordance with the Law of 20 December 2002.

The Company may also manage its own assets and carry out any activities linked directly or indirectly to and it judges necessary or deems useful for the accomplishment or the development of its corporate object, always however remaining within the limitations contained in Chapter 13 of the Law of 20 December 2002 and the Luxembourg law dated 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may, for that purpose, establish branches.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of the Company's registered office by a decision of the board of directors of the Company (the «Board»).

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board after having received shareholders consent.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic, social and military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The share capital of the Company amounts to one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, each with a par value of ten Euro (EUR 10) per share. The shares have been fully paid in.

The share capital of the Company may be increased to ten million Euro (EUR 10,000,000.-) by the creation and issue of new shares, with the same rights and benefits as the existing shares.

In order to comply at any time with the capital requirements of article 78 of the Law of 20 December 2002 the Board shall be authorised and mandated as follows:

- to increase the share capital, with or without share premium in one or more steps, by the issue of new shares to be paid in cash, contributions in kind, conversion of receivables or, if approved by the annual general meeting of the shareholders, by the capitalisation of profits or reserves;
- to determine the place and date of the issue or of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of subscription and payment of the new shares;
- to waive the preferential subscription rights of the existing shareholders in relation to any increase of the share capital.

This authorisation to increase the share capital shall be valid during a period of five (5) years after the date of publication of the deed of Incorporation on March 9, 2006 in the Mémorial C and may be renewed by resolution of a general meeting of the shareholders.

**Art. 6.** Shares shall be and remain in registered form.

All issued shares shall be inscribed in the register of shareholders («Register»), which is held by the Company and may be consulted by each shareholder at its registered office. Such Register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such shares, and the transfers of shares and the dates of such transfers.

A transfer of a share shall occur by a written declaration of transfer registered in the Register, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

**Art. 7.** The share capital may also be increased or reduced by a resolution of general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 23 hereof.

**Art. 8.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 9.** The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the second Wednesday of May at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held outside of the Grand Duchy of Luxembourg if, in the absolute and final judgement of the Board of the Company, extraordinary political, economic, social or military circumstances so require.

Other meetings of shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 10.** The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission.

Except as otherwise required by law or by these Articles of Incorporation, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 11.** The general meeting of shareholders will meet upon call of the Board pursuant to a notice setting forth the agenda, sent by registered mail at least eight days prior to the date of the general meeting to each shareholder at the shareholders' addresses as they appear in the Register.

However, if all shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they declare to be informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior convening notice or publication.

**Art. 12.** The Company shall be managed by a Board composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. The directors are elected for a period not exceeding six (6) years and shall remain in office until their successors are elected and qualify. However, the directors in office may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by a general meeting of shareholders. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

The directors are elected at the majority of the votes of the shareholders present or represented.

**Art. 13.** The Board shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders.

The Board shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence, the shareholders or the Board may by vote of the majority present at any such meeting, appoint another director, and in respect of shareholders' meetings, any other person, as chairman pro tempore of these meetings.

The Board may from time to time appoint a general manager, an administrative manager, any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the reasons of the circumstances shall be set forth in the notice of meeting This notice may be waived by the consent, in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission or any other similar means of communication, of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission, another director as his proxy.

Except as stated below, the Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is in attendance (which may be by way of a conference telephone-call or similar means of communication, whereby all persons participating in the meeting can hear each other) or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolution and signed by each and every director.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 15.** The Board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interest of the Company and of the UCITS and UCIs managed by it. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

The Board has in particular power to determine the investment policy following the principles of risk spreading of the UCITS and UCIs managed by it and the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to sign on behalf of the Company for such management) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to one or several directors, officers, and managers, shareholders or not, acting individually or jointly, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the Board.

In accordance with the Law of 20 December 2002, the conduct of the Company's business will have to be entrusted to two persons which will neither have to be directors, shareholders nor employees of the Company and may be engaged by a service agreement. The two persons will have to be of sufficiently good repute and have to be sufficiently experienced in relation to the UCITS and UCIs managed by the Company.

**Art. 16.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in such contract or transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided that the Company obliges itself to never knowingly sell or lend investments of the portfolios of the UCIs managed by it to any of its directors or officers or any company or firm controlled by them.

Any director or officers of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business, unless such situation is a conflict of interest prohibited by law.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The Company shall try to avoid any conflict of interest and when they cannot be avoided, ensure that the UCITS and UCIs managed by it are fairly treated.

**Art. 17.** The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses, reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceedings to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 18.** The Company will be bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board.

**Art. 19.** The operations of the Company including particularly its books of accounts and its financial situation, shall be supervised by one or more external independent auditor(s), qualifying as réviseur(s) d'entreprises agree(s), justifying of adequate professional experience and who shall not otherwise be affiliated with the Corporation.

The independent auditor(s) shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and shall remain in office until re-elected or until his (their) successor(s) is (are) elected and qualified.

**Art. 20.** The accounting year of the Company shall begin on the first (1<sup>st</sup>) of January and shall terminate on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of the same year.

**Art. 21.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board, shall determine each year how the remainder of the annual net profits shall be disposed and may declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The Board may, within the conditions set out by law, declare and pay an interim dividend.

**Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine the powers and compensation of the liquidator (s).

**Art. 23.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by resolution of an extraordinary meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 24.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and the Law of 20 December 2002, and in particular in accordance with the provisions of Chapter 13 of the Law of 20 December 2002.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2006.

The first annual general meeting of shareholders shall be held on 2007.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed for the twelve thousand five hundred (12,500) shares as follows:

1. SEBROKER BOLSA, AGENCIA DE VALORES S.A., prenamed . . . . .	12,498 shares
2. Mr Carlos Gisleno Morales Martinol, prenamed . . . . .	1 share
3. Mr Alberto Romagosa Danés, prenamed . . . . .	1 share
Total: . . . . .	12,500 shares

All these shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand five hundred Euro.

#### *Extraordinary general meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves as fully convened and exercising the powers devolved to the meeting, have proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at five (5) and the number of the independent auditors at one (1).
2. The following persons are appointed directors:
  - a. Mr Carlos Morales Martinol, residing at Calatrava 2, 3<sup>o</sup> A. 08017 Barcelona, Spain,
  - b. Mr Alberto Romagosa Danés, residing at Calle Canigó, 7. 08950 Esplugues-Barcelona, Spain,
  - c. Mrs Rafaela López Fernández, residing at Calatrava 2, 3<sup>o</sup> A. 08017 Barcelona, Spain,
  - d. Mr Carlos Alberto Morales López, residing at Calatrava 2, 3<sup>o</sup> A. 08017 Barcelona, Spain,
  - e. Mr Vincent J. Derudder, residing at rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

In accordance with article 18 of the Articles, the Company will be bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board.

3. The following is appointed independent auditor: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, «société anonyme» having its registered office at «Centre Etoile», 5, boulevard de la Foire, B.P. 351, L-2013 Luxembourg.

4. The registered office of the Company is set at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
5. The term of office of the directors shall be six (6) years and the independent auditor shall be appointed for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders to be held on 2007.
6. The Board is authorised to delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to one or more of its members.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. SEBROKER BOLSA, AGENCIA DE VALORES S.A., une société anonyme, régie par le droit espagnol, ayant son siège social à Calle Diputación, 238, entlo., 08007, Barcelone, Espagne;

valablement représentée par la signature individuelle de Monsieur Carlos Alberto Morales Lopez, administrateur de sociétés, résidant à Calatrava 2, 3° A. 08017 Barcelona, Spain, en vertu d'une délégation de pouvoirs donnée en date du 6 mars 2006 par le conseil d'administration de SEBROKER BOLSA, AGENCIA DE VALORES S.A., tel qu'il résulte d'une attestation émise par Madame Luisa Casbas, membre de la «Law Society of Barcelona, Spain» datée du 7 mars 2006.

Cette attestation restera annexée au présent acte afin d'être reçue en même temps par les autorités d'enregistrement.

2. Monsieur Carlos Gisleno Morales Martinol, administrateur de sociétés, résidant à Calatrava 2, 3° A. 08017 Barcelone, Espagne;

3. Monsieur Alberto Romagosa Danés, administrateur de sociétés, résidant à Calle Canigó, 7. 08950 Esplugues- Barcelone, Espagne;

Messieurs Carlos Gisleno Morales Martinol et Alberto Romagosa Danés, étant représentés par Monsieur Carlos Alberto Morales Lopez, prénommé, en vertu de procurations données sous seing privé, signées ne varietur par les personnes comparantes et par le notaire et qui resteront annexées au présent acte afin d'être reçues en même temps par les autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité sus-mentionnée, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent organiser eux-mêmes.

**Art. 1.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises dans le futur, une société sous la forme d'une société anonyme avec la dénomination de ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A. (dénommée ci-après la « Société »).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société concerne la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») luxembourgeois et étrangers agréés en vertu de la Directive du Conseil 85/611/CEE du 20 décembre 1985 sur la coordination des lois, règlements et dispositions administratives relatives aux OPCVM, telle qu'amendée (la «Directive OPCVM»), ainsi que les autres organismes de placement collectif («OPC») ou fonds, non couverts par la Directive OPCVM, luxembourgeois et étrangers.

La gestion des portefeuilles des fonds d'investissement et des sociétés d'investissement comprend notamment:

\* La gestion de portefeuilles. A cet égard, la Société peut, pour le compte des OPCVM et OPC qu'elle gère, (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toute sorte de valeurs mobilières et/ou autres types d'actifs, (iv) exercer tous les droits de vote liés aux valeurs détenues par les OPCVM et OPC qu'elle gère. Cette énumération n'est pas exhaustive.

\* L'administration des OPCVM et des OPC. Cette fonction inclut toutes les activités énumérées à l'Annexe II de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les OPC telle que modifiée (la «Loi du 20 décembre 2002»), c-à-d notamment (i) l'évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts/actions des OPCVM et OPC, (ii) l'émission et le rachat des parts/actions des OPCVM et OPC, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts/d'actions, et (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

\* La commercialisation et la distribution au Luxembourg et/ou à l'étranger de parts ou actions des OPCVM et/ou OPC.

La Société est autorisée à déléguer l'exécution de tout ou partie des fonctions qu'elle peut exercer en vertu de son objet social en conformité avec la Loi du 20 décembre 2002.

La Société peut aussi gérer ses propres avoirs et exercer toutes les activités liées directement ou indirectement à ou qu'elle juge nécessaires ou estime utiles pour l'accomplissement ou le développement de son objet social, dès lors qu'elle reste dans les limites du Chapitre 13 de la Loi du 20 décembre 2002 et de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger et peut, dans ce but, établir des succursales.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social de la Société par décision du conseil d'administration de la Société («le Conseil»).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du Conseil après avoir reçu le consentement des actionnaires.

Dans le cas où le Conseil décide que des événements extraordinaires de nature politique, économique, sociale et militaire se sont produits ou sont imminents, événements qui interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social à l'étranger, demeurera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions nominatives, chacune ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-). Les actions ont été intégralement libérées.

Le capital de la Société peut être augmenté à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par la création et l'émission de nouvelles actions, ayant les mêmes droits et bénéfices que pour les actions existantes.

En vue de satisfaire à tout moment aux exigences de capital déterminées par l'article 78 de la Loi du 20 décembre 2002, le Conseil sera autorisé et mandaté de la manière suivante:

\* à augmenter le capital, avec ou sans prime d'émission, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles actions à libérer en numéraire, par des apports en nature, par la conversion de créances ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par la capitalisation des profits ou réserves;

\* à déterminer le lieu et la place d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de paiement des nouvelles actions;

\* à déroger aux droits de souscription préférentiels des actionnaires existants en relation avec toute augmentation du capital.

Cette autorisation d'augmenter le capital sera valide durant une période de cinq (5) ans après la date de publication de l'acte de constitution du 9 mars 2006 au Mémorial C et pourra être renouvelée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 6.** Les actions sont et restent sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires («Registre»), qui est tenu par la Société et peut être consulté par chaque actionnaire au siège social. Ce Registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants versés sur chaque action, et les cessions d'actions et les dates de ces cessions.

La cession d'une action devra se faire par une déclaration écrite inscrite au Registre, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les procurations appropriées pour agir de la sorte. La Société peut aussi accepter comme preuve de la cession d'autres instruments de cession satisfaisant à la Société.

**Art. 7.** Le capital social peut aussi être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour modifier les présents Statuts (« Statuts »), telle que précisée à l'Article 23 ci-dessous.

**Art. 8.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou en un autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le second mercredi du mois de mai à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain jour ouvrable bancaire. L'assemblée générale annuelle peut avoir lieu en dehors du Grand-Duché de Luxembourg si, sur base d'une décision absolue et définitive du Conseil de la Société, des circonstances politiques, économiques, sociales ou militaires le justifient.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

**Art. 10.** Les quorums et délais requis par la loi s'appliquent à la convocation et au déroulement des assemblées générales des actionnaires de la Société, sauf indiqué autrement dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à un vote. Un actionnaire peut être représenté à toute assemblée générale des actionnaires par une autre personne mandatée à cet effet, par écrit ou par câble, télégramme ou télex ou par fac-similé.

Sauf disposition contraire contenue dans la loi ou dans les présents Statuts, lors d'une assemblée générale des actionnaires régulièrement convoquée, les décisions sont prises à la majorité simple des votes présents ou représentés.

Le Conseil peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires en vue de participer à une assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Conseil par le biais de convocations contenant l'ordre du jour, envoyées par recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour l'assemblée générale aux adresses des actionnaires telles qu'elles apparaissent au Registre.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été tenus informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable ou publication.

**Art. 12.** La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins trois membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont nommés pour une période ne dépassant pas six (6) ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. Cependant, les administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans raison et/ou remplacés à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de mort, de mise à la retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants peuvent se réunir et nommer, par un vote à la majorité, un administrateur qui occupera le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sont élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 13.** Le Conseil élit un président parmi ses membres et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres. Il peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui aura la responsabilité de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du Conseil mais, en son absence, les actionnaires ou le Conseil peuvent désigner, par un vote à la majorité des personnes présentes à la réunion, un autre administrateur, et pour ce qui concerne les assemblées des actionnaires, toute autre personne, comme président temporaire de ces assemblées ou réunions.

Le Conseil peut périodiquement élire un directeur général, un directeur administratif, tout assistant à la gérance ou d'autres fondés de pouvoir considérés comme nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société. Chacune de ces nominations est révocable à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoir ne doivent pas nécessairement être des administrateurs ou des actionnaires de la Société. Les fondés de pouvoir nommés disposent, sauf disposition contraire dans les Statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le Conseil.

Pour toute réunion du Conseil, un avis de convocation écrit sera remis à tous les administrateurs au moins 24 heures avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement par écrit ou transmis par câble, télégramme, télex ou fac-similé ou par tout autre moyen de communication similaire, de chaque administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du Conseil.

Un administrateur peut participer à toute réunion du Conseil en désignant, par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par fac-similé, un autre administrateur comme son mandataire.

Excepté ce qui est mentionné ci-dessous, le Conseil ne délibère et n'agit valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente (ce qui peut se faire par le biais d'un système de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre) ou représentée à la réunion du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. En cas d'égalité des votes, le président a voix prépondérante.

Nonobstant ce qui précède, les administrateurs peuvent également adopter une résolution écrite consistant en un ou plusieurs documents contenant la résolution et signée par tous et chacun des administrateurs.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil sont signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire qui préside la réunion en question.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, sont signés par le président, ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 15.** Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour poser tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et des OPCVM et des OPC gérés par elle. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ces Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil.

Le Conseil a en particulier le pouvoir de déterminer la politique d'investissement, selon les principes de diversification des risques, des OPCVM et des OPC gérés par lui ainsi que le cadre et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion quotidienne et les affaires de la Société (en ce compris le droit de signer au nom de la Société dans le cadre de cette gestion) et ses pouvoirs d'accomplir tout acte visant à la réalisation de la politique et de l'objet de la Société, à un ou plusieurs administrateurs de la Société, et gérants, actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement, qui à leur tour peuvent déléguer leurs pouvoirs s'ils y sont autorisés par le Conseil.

En conformité avec la Loi du 20 décembre 2002, la gestion des affaires de la Société devra être déléguée à deux personnes qui ne devront pas nécessairement endosser le statut d'administrateur, d'actionnaire ou d'employé de la Société et qui peuvent être engagées dans les liens d'un contrat de service. Les deux personnes devront faire preuve d'une suffisamment bonne réputation et disposer de suffisamment d'expérience eu égard aux OPCVM et aux OPC gérés par la Société.

**Art. 16.** Aucun contrat ou autre engagement que la Société pourrait conclure avec une autre société ou entreprise ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou des chargés de pouvoir de la Société a un intérêt dans ce contrat ou cet engagement, ou est un administrateur, associé, chargé de pouvoir ou employé dans cette autre société ou entreprise, à condition que la Société se refuse à vendre ou à prêter sciemment des inves-

tissements des portefeuilles des OPC gérés par elle à n'importe lequel de ses administrateurs ou fondés de pouvoir ou à n'importe quelle société ou entreprise contrôlée par ceux-ci.

Aucun administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui preste des services en tant qu'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des accords ou traite des affaires ne devra, en raison d'un tel lien avec cette autre société ou entreprise, s'abstenir de prendre part à la discussion et au vote ou d'agir dans toute matière concernant un tel accord ou une telle affaire, à moins qu'une telle situation soit un conflit d'intérêt interdit par la loi.

Dans l'hypothèse où un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société, cet administrateur ou ce fondé de pouvoir doit porter à la connaissance du Conseil l'existence de cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un administrateur ou un fondé de pouvoir pourrait y avoir, sont rapportés à la prochaine assemblée des actionnaires.

La Société cherche à éviter tout conflit d'intérêt et si elle ne peut l'éviter, elle s'assure que les OPCVM et les OPC qu'elle gère sont gérés honnêtement.

**Art. 17.** La Société peut indemniser un administrateur ou un fondé de pouvoir et ses héritiers ou ayant droit, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, poursuite ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la poursuite ou de la procédure, coupable de négligence grave ou de mauvaise conduite; en cas de règlement/de dédommagement, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis pareille faute. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

**Art. 18.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil.

**Art. 19.** Les opérations de la Société, notamment et en particulier ses livres de compte et situation financière, sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés, justifiant d'une expérience professionnelle adéquate et qui ne sera/seront par ailleurs pas associé(s) à la Société.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et reste(nt) en fonction jusqu'à leur ré-élection ou jusqu'à ce que son/leurs successeur(s) soi(en)t nommés et prenne(ent) leurs fonctions.

**Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et prend fin le trente et un (31) décembre de la même année.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire aussitôt et aussi longtemps que la réserve légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société comme prévu à l'Article 5 des présents Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit en temps utiles.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Conseil, décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net annuel et peut périodiquement déclarer des dividendes, de la manière qui, selon elle et à sa seule discrétion, correspond au mieux à l'objet et au but social.

Le Conseil, peut, dans les conditions prévues par la loi, déclarer et payer un dividende intérimaire.

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités légales) et sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération

**Art. 23.** Les présents Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévues par les lois luxembourgeoises.

**Art. 24.** Toutes les questions non réglées par les présents Statuts seront déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 (telle qu'amendée) sur les sociétés commerciales et la Loi du 20 décembre 2002, et en particulier en conformité avec les dispositions du Chapitre 13 de la Loi du 20 décembre 2002.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale de la Société commence au jour de la constitution de la Société et prend fin le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

#### *Souscription - Paiement*

Les Statuts ayant donc été établis, les parties sus-mentionnées ont souscrit aux douze mille cinq cent (12.500) actions de la manière suivante:

1. SEBROKER BOLSA, AGENCIA DE VALORES S.A., prénommée . . . . .	12.498 actions
2. M. Carlos Gisleno Morales Martinol, prénommé . . . . .	1 action
3. M. Alberto Romagosa Danés, prénommé . . . . .	1 action
Total: . . . . .	<u>12.500 actions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, par conséquent le montant de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions contenues dans l'article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 (telle qu'amendée) concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été dûment observées.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou tous autres frais sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui lui seront mis à sa charge à l'occasion de sa constitution sont estimés à approximativement trois mille cinq cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Immédiatement après l'incorporation de la Société, les personnes susmentionnées, représentant l'entière du capital souscrit, considérant avoir été dûment convoquées et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, ont procédé à une assemblée générale extraordinaire. Ayant d'abord vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont unanimement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq (5) et le nombre de réviseur d'entreprises agréé à un (1).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
  - a. Monsieur Carlos Morales Martinol, résidant Calatrava 2, 3° A. 08017 Barcelone, Espagne,
  - b. Monsieur Alberto Romagosa Danés, résidant Calle Canigó, 7. 08950 Esplugues-Barcelona, Espagne,
  - c. Madame Rafaela López Fernández, résidant Calatrava 2, 3° A. 08017 Barcelone, Espagne,
  - d. Monsieur Carlos Alberto Morales López, résidant Calatrava 2, 3° A. 08017 Barcelone, Espagne,
  - e. Monsieur Vincent J. Derudder, résidant rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

En conformité avec l'article 18 des Statuts, la Société sera liée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature individuelle de toute personne à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par la Conseil.

3. La société suivante est nommée réviseur d'entreprises agréé: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, ayant son siège social «Centre Etoile», 5, boulevard de la Foire, B.P. 351, L-2013 Luxembourg.

4. Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

5. La durée du mandat des administrateurs est de six (6) ans et la durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé expire à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2007.

6. Le Conseil est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et ses pouvoirs pour exercer toute action nécessaire à l'exercice de son objet social et de sa politique, à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants susmentionnés, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: C. A. Morales López, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2006, vol. 901, fol. 77, case 5. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(024139/239/553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

#### H.S.F.L. PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.323.

#### EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110685.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**LUXEMBOURG EUROPEAN REINSURANCE S.A. (LURECO), Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 25.242.

 —  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 2 novembre 2004:

- que le nombre des administrateurs est réduit de cinq (5) à trois (3);  
- que les administrateurs ont été réélus pour un mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2010 et que le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

\* M. Scott McIntosh, Directeur, demeurant à Dublin 1 (Irlande), IFSC House, Custom House Quay,

\* M. Walter Copping, Assessor jur., demeurant à Cologne (Allemagne), Niehler Strasse 338,

\* M. Volker Handrich, Assessor jur., demeurant à Leiwien (Allemagne), Drosselweg 23;

- que le mandat de KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises de la Société, a été reconduit pour un mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

*Pour LUXEMBOURG EUROPEAN REINSURANCE S.A. (LURECO)*

BONN SCHMITT STEICHEN

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110731.3/275/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**FONSICAR MANAGERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 114.726.

 —  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the first of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GALLOINVEST S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy with registered office in Via Privata Maria Teresa 7, 20123 Milano, Italy registered with the Trade Register of Milan under number n. 1508615

here duly represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Roma on February 7, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company («Société à responsabilité limitée»):

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company («Société à responsabilité limitée») (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The exclusive object of the Company is the rendering, in its capacity as general partner of FONSI-CAR S.C.A., SICAR, a Luxembourg partnership limited by shares («Société en commandite par actions»), of advisory, management, accounting and administrative services to FONSI-CAR S.C.A., SICAR, prenamed.

The Company may in addition provide secretarial and other administrative services to FONSI-CAR S.C.A., SICAR, prenamed, and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the development and accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of FONSI-CAR MANAGERS, S.à r.l.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Chapter II. Capital, shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of managers.

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the Board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or Board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The manager or Board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The manager or Board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The Board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of managers.

The Board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of managers.

**Art. 14. Liability- Indemnification.** The Board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of managers, subsidiarily by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- \* Interim accounts are established by the manager or the Board of managers;
- \* These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- \* The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the Board of managers;
- \* The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on June 30, 2006.

#### *Subscription - Payment*

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by GALLOINVEST S.p.A., prenamed.

The shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, so subscribed are fully paid by a cash contribution so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of manager at two (2);
2. Appoint the following as managers of the Company:  
Mr Carlo Rampolla, born in Rome on 27 November 1941, residing at viale Cortina d'Ampezzo 183, Roma, Italy.  
Ms Caterina Della Mora, born in Udine on 18 June 1972, residing at via Emilia 52, 33010 Tavagnacco UD Italy.  
The duration of the managers' mandate is unlimited.
3. Fix the address of the Company at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le premier mars.  
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GALLOINVEST S.p.A., une société constituée selon les lois italiennes, ayant son siège social à Via Privata Maria Teresa 7, 20123 Milano, Italie, inscrite auprès du registre de commerce de Milan sous le numéro 1508615, dûment représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Rome le 7 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2. Objet.** L'objet social de la Société est de rendre, dans son rôle d'associé commandité de FONSI CAR S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions Luxembourgeoise, des services comprenant le conseil, la gestion, la comptabilité et l'administration, de FONSI CAR S.C.A., SICAR, prénommée.

Par ailleurs, la Société pourra fournir des services de secrétariat ou autres services administratifs à FONSI CAR S.C.A., SICAR, prénommées, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile au développement et à la réalisation de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination FONSI CAR MANAGERS, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, parts sociales.

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

\* Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le Conseil de gérance,

\* Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

\* Le Gérant ou le Conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

\* Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente juin 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les cinq cent (500) parts sociales ont été souscrites par GALLOINVEST S.p.A, préqualifiée.

Toutes les parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

29156

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Décisions de l'Associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:  
M. Carlo Rampolla, né à Rome le 27 novembre 1941, demeurant à Viale Cortina d'Ampezzo 183, Rome, Italie.  
Mme Caterina Della Mora, née à Udine le 18 juin 1972, demeurant à via Emilia 52, 33010 Tavagnacco UD Italie.  
La durée du mandat des gérants est illimitée.
3. Fixer l'adresse du siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 55, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

J. Elvinger.

(024158/211/432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**HOLDING LOTUS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 101.469.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 2 novembre 2005, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 2 novembre 2005, le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05901. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(110683.3/1384/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**THE WORLD TRUST FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

R. C. Luxembourg B 37.154.

Le contrat d'agent domiciliaire qui a été signé entre l'OPC mentionné sous rubrique d'une part et KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. d'autre part en date du 1<sup>er</sup> juillet 1991 pour une durée indéterminée a été résilié, avec effet au 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

*Domiciliary Agent*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05207. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(110744.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**EAU VIVE LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg.  
H. R. Luxembourg B 107.605.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen Folgendes:

Der Sitz der Gesellschaft wird ab dem 1. Januar 2006 innerhalb der Gemeinde Mondorf-les-Bains von:  
18, avenue Marie-Adelaide, L-5635 Mondorf-les-Bains,  
nach,  
5, route de Luxembourg, L-5634 Mondorf-les-Bains,  
verlegt.

Mondorf-les-Bains, den 30. Novembre 2005.

P. Steuer / D. Sieb / M. Portz / G. Jakobs / A. Cholaida

*Gesellschafter / Gesellschafter / Gesellschafter / Gesellschafter / Gesellschafter*

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06062. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110733.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**KBC DISTRICLICK, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.496.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 9 décembre 2005*

- DELOITTE S.A. est réélu en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour KBC DISTRICLICK, SICAV*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110745.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**LOS TRES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 98.035.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social*

*le 18 novembre 2005 à 11.00 heures*

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission avant terme de leurs mandats d'administrateurs de Monsieur Jorge Terrazas y de Allende, et INTELICA LIMITED, et de nommer en remplacement comme administrateurs classe B, les sociétés PROSERVICES MANAGEMENT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 105.263, et LUXROYAL MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 57.636, avec expiration de leurs mandats à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2009.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire-aux-comptes, en remplacement de la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, la société de droit luxembourgeois EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 33.065, avec expiration de son mandat à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2009.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110771.3/536/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**CENTROBANK SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxembourg B 71.399.

*Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 24. November 2005 in Luxemburg*

- die Herren Gerhard Grund, Alfred Michael Spiss und Frau Monika Jung werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt;
- DELOITTE S.A., Luxemburg wird als Abschlussprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug  
Für *CENTROBANK SICAV*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110735.3/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**CENTROBANK SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 71.399.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet le 24 octobre 2005*

Il est décidé:

- d'élire Mme Monika Jung en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Gerhard Vogt;
- que Mme Monika Jung terminera le mandat de son prédécesseur;
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de ratifier la cooptation de Mme Monika Jung.

Certifié conforme et sincère  
Pour *CENTROBANK SICAV*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110732.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**JUMAX S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 100.266.

EXTRAIT

*Dissolution*

L'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2005 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme JUMAX S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110787.3/777/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**JUMAX S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 100.266.

Le bilan de clôture de la liquidation au 23 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Signature.

(110784.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**BSI-NEW BIOMEDICAL FRONTIER, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 82.006.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 30 septembre 2005*

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gianni Aprile en tant qu'Administrateur de la Société,
- de coopter Monsieur Christian Ferry en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Gianni Aprile,
- que Monsieur Christian Ferry terminera le mandat de son prédécesseur,
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Christian Ferry en tant qu'Administrateur.

Certifié conforme et sincère  
Pour BSI-NEW BIOMEDICAL FRONTIER  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110746.3/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**HARWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.785.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 6 mai 2005 à 16.30 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandats de:

- Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant rue des Sacrifiés, 18 à Garnich,
- Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant rue de Fischbach, 11 à Blaschette,
- COSAFIN S.A., Société Anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, H.R.T. REVISION, S.à r.l., pour une nouvelle durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme  
HARWOOD S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110835.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**S.D.E.T. ADVISORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 51.545.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2005*

Les actionnaires de la société S.D.E.T. ADVISORS S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, le 2 juin 2005, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

- la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 71.178, est reconduite dans ses fonctions de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'une année, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2006.

Le Réviseur d'Entreprises nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(110846.3/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

29160

**HARWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.785.

RECTIFICATIF

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 6 mai 2004 à 16.30 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandats de:  
Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant route d'Arlon, 105 à Mamer.  
Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant rue de Fischbach, 11 à Blaschette.  
COSAFIN S.A., société anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.  
Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

*Il y a lieu de lire:*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., pour une nouvelle durée d'un an.  
Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

*A la place de:*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, EURAUDIT, S.à r.l., pour une nouvelle durée d'un an.  
Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

HARWOOD S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05044. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(110837.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**DAKIMO II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 89.335.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet 2005*

Les actionnaires de la Société DAKIMO II S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, en date du 21 juillet 2005, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de l'administrateur, Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Madame Viviane Seil, directrice financière, demeurant à L-8398 Roodt Septfontaines, 18, lotissement des Roses, est nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008, en remplacement de l'administrateur démissionnaire;
- L'administrateur nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03451. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(110860.3/3083/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**LISMORE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer,  
R. C. Luxembourg B 103.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 décembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(111501.3/202/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

29161

**SAPPHIRE SHIPPING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 80.710.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2005*

En date du 7 décembre 2005, l'assemblée générale des actionnaires de la société a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Madame Antonella Natale de sa fonction d'administrateur au 24 août 2005.

De nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Leo Staut, demeurant à L-8077 Bertrange avec effet au 24 août 2005 pour une durée déterminée expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2006 pour achever le mandat de l'administrateur démissionnaire.

De confirmer la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2005 de nommer Monsieur Leo Staut comme directeur de la société et comme «dirigeant maritime» dans le cadre de la loi maritime de 1990 et de ses lois modificatives avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

SAPPHIRE SHIPPING S.A.

L. Staut

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110849.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**DAKIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 71.978.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2005*

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire, tenue en date du 21 juillet 2005 au siège social de la société que:

Les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Camille Weis, Directeur de société, demeurant à L-8398 Roodt Septfontaines, 18, lotissement des Roses,

Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous les renouvelons pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Les administrateurs dont le mandat est reconduit déclarent accepter leur mandat.

Nous acceptons la démission de:

Monsieur Armand Distave, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

avec effet au 21 juillet 2005.

Nous nommons:

Madame Viviane Seil, directrice financière, demeurant à L-8398 Roodt Septfontaines, 18, lotissement des Roses, en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Le nouvel administrateur déclare accepter son mandat.

Le mandat d'administrateur-délégué de

Monsieur Camille Weis, prénommé,

arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous le renouvelons pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

L'administrateur-délégué dont le mandat est reconduit déclare accepter son mandat.

Le mandat de commissaire aux comptes

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous le renouvelons pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Le commissaire aux comptes dont le mandat est reconduit déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03450. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(110859.3/3083/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**RAUMDESIGN GOLZ, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

H. R. Luxemburg B 99.790.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

*Erster Beschluss*

Herr Marco Jürgen Monzel, geb. am 29. Dezember 1979, wohnhaft in D-54340 Detzem, Hauptstrasse 11, wird im Bereich des Hochbaus ab dem 1. Januar 2006 zum technischen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

*Zweiter Beschluss*

Der Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,00). Für alle Verpflichtungen, die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es der gemeinsamen Unterschriften der Geschäftsführer, Herrn Thomas Golz, Herrn Bertram Josef Pfeffer und Herrn Marco Jürgen Monzel.

Munsbach, 25. November 2005.

Unterschrift

Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110852.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

**HELVOET PHARMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 67.839.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(111361.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

**COMPASS INVESTMENT COMPANY V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 59.800.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 104.027.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 21 décembre 2005*

L'Assemblée générale ordinaire de l'associé de la Société a décidé de nommer avec effet au 2 décembre 2005 M. Trevor Peterson, né le 4 juillet 1973 en Ontario, au Canada, avec adresse professionnelle chez Compass Advisers, LLP, 599 Lexington Avenue, 38<sup>e</sup> étage, New York, NY 10024, comme gérant de la société pour une durée indéterminée. M. Trevor Peterson a été nommé en remplacement de M. L. John Clark, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

COMPASS INVESTMENT COMPANY V, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111523.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**IL CANTUCCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 27.344.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(111534.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**ROGUE CORPORATION, S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 111.217.

—  
*Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 24 novembre 2005*

L'associé unique de ROGUE CORPORATION, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat,
- de nommer M. Robert Kimmels, né le 4 mars 1969 à Breukelen, les Pays-Bas, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de nommer M. Herman Boersen, né le 28 juillet 1972 à Amersfoort, les Pays-Bas, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de nommer M. Ian Blake, né le 29 janvier 1963 à Stafford, le Royaume-Uni, gérant additionnel de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ROGUE CORPORATION, S.à r.l.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

R. Kimmels / H. Boersen

Director / Fondé de Pouvoir A

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110874.3/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**ROGUE CORPORATION, S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 111.217.

—  
*Extrait dû contrat de cession de parts de la société daté du 25 novembre 2005*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 25 novembre 2005, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 125 parts sociales d'une valeur de 100 EUR chacune, à la société MATRIX-SECURITIES LIMITED, avec siège social One Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, Royaume-Uni.

Ainsi, les parts de la société ROGUE CORPORATION, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- MATRIX-SECURITIES LIMITED: 125 parts

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

H. Boersen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110875.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**ROGUE CORPORATION, S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 111.217.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 12 décembre 2005*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 12 décembre 2005, MATRIX-SECURITIES LIMITED, One Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, Royaume Uni, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 125 parts sociales d'une valeur de 100 EUR chacune, à la société MATRIX GENERAL PORTFOLIO LP, avec siège social Investec House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey GY1 3RP.

Ainsi, les parts de la société ROGUE CORPORATION, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- Matrix General Portfolio LP: 125 parts

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

H. Boersen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110877.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**APPLIED RADIO TECHNOLOGY S.A. HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 92.637.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 décembre 2005, que:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Lena Kolmodin Andersson, Administrateur ainsi que la démission de Monsieur Magnus Mandersson, Administrateur.

L'Assemblée Générale accepte la démission de ERIK PENSER (LUXEMBOURG) S.A., Commissaire aux Comptes.

Sont élus et réélus Administrateurs pour une durée de six années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Johan Kuylestierna, Administrateur, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

- Madame Elisabeth Skog, Administrateur, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est élue Commissaire aux Comptes pour la même période:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110862.3/802/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**MILLIPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,-.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 112.435.

—  
La société a reçu un courrier de démission de Monsieur Daniel Milewich de son poste de gérant avec effet au 9 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110864.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 41.479.

—  
EXTRAIT

Monsieur Farhad Tavakoli a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY S.A.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

M. Marangelli

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110873.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**PROJECT DEVELOPMENT INTERNATIONAL CORP. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 56.377.

—  
RECTIFICATIF

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 novembre 2005 que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux Comptes.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Luxembourg.

Est élue Commissaire aux Comptes pour la même période:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110871.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**INFO 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 70.370.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2005*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société INFO 2000 S.A. en date du 20 décembre 2005 que:

- Monsieur Jean-Jacques Scherer été nommé commissaire aux comptes en lieu et place de la société SOGECOFI S.A.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110876.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**TISCALI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 76.406.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 décembre 2005 que:

- le nombre d'administrateurs de la société a été fixé à trois,
- Monsieur Mario Rosso, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), Monsieur Massimo Cristofori, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), et Monsieur Pasquale Lionetti, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateur de la société,
- Monsieur Luigi Scardovi n'a pas été reconduit dans ses fonctions d'administrateurs de la société,
- la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2006 et qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110878.3/317/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE BRASSERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 35.036.

Il résulte d'un procès-verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE BRASSERIE S.A. qui s'est tenue à Bascharage en date du 26 octobre 2005, que:

- Messieurs Georges M. Lentz jr, Raymond Martin et Armand Schroeder sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2006 statuant sur l'exercice 2005.

- Monsieur Martial Veidig est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2006 statuant sur l'exercice 2005.

- Démission de Monsieur Thierry Glaesener de sa fonction d'administrateur avec effet au 30 septembre 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 octobre 2005.

G.M. Lentz jr.

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110855.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**MULTIPHARMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 56.943.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 décembre 2005, que:

L'Assemblée Générale Ordinaire, accepte la démission de Monsieur Isaac Truzman, Administrateur ainsi que la démission de DEBELUX AUDIT S.A., Commissaire aux Comptes.

Est élu Administrateur en remplacement de Monsieur Isaac Truzman, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Marco Thedoli, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano.

Est élue Commissaire aux Comptes, pour la même période:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110856.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

---

**COMPASS INVESTMENT COMPANY IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 196.200.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 104.024.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 21 décembre 2005*

L'Assemblée générale ordinaire de l'associé de la Société a décidé de nommer avec effet au 2 décembre 2005 M. Trevor Peterson, né le 4 juillet 1973 en Ontario, au Canada, avec adresse professionnelle chez Compass Advisers, LLP, 599 Lexington Avenue, 38<sup>e</sup> étage, New York, NY 10024, comme gérant de la société pour une durée indéterminée. M. Trevor Peterson a été nommé en remplacement de M. L. John Clark, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

COMPASS INVESTMENT COMPANY IV, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111524.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**TERRE ROUGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 45.943.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Sur proposition de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du conseil d'administration soussignés désignent à l'unanimité Madame Martine Ehlinger demeurant au 82, Haaptstrooss à L-8533 Ielwen au poste d'administrateur-déléguée, avec pouvoir d'engager la société conformément à l'article 6 des statuts.

Fait à Windhof, le 28 novembre 2005.

M. Ehlinger / M. Ehlinger / C. Wattier

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111350.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

**TERRE ROUGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 45.943.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2005*

Le conseil d'administration,

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2005 que:

- Monsieur Marcel Ehlinger démissionne de son poste d'administrateur-délégué de la société. Monsieur Marcel Ehlinger conserve toutefois son mandat d'administrateur.

- Pouvoir est donné au conseil d'administration de désigner Madame Martine Ehlinger au poste d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de 2009.

Fait à Windhof, le 28 novembre 2005.

M. Ehlinger

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111351.2/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

**MULTI MEDIA DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 68.460.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(111536.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**JUNIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 65.619.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 décembre 2005 que l'Assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Alexander Ruxton, Administrateur décédé le 3 septembre 2004, Madame Anna De Meis, Administrateur de sociétés, 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre, en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré viendra à échéance à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, lors de l'Assemblée Générale de 2007.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111665.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.617.300.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.922.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 21 décembre 2005*

L'Assemblée générale ordinaire de l'associé de la Société a décidé de nommer avec effet au 2 décembre 2005 M. Trevor Peterson, né le 4 juillet 1973 en Ontario, au Canada, avec adresse professionnelle chez Compass Advisers, LLP, 599 Lexington Avenue, 38<sup>e</sup> étage, New York, NY 10024, comme gérant de la société pour une durée indéterminée. M. Trevor Peterson a été nommé en remplacement de M. L. John Clark, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06697. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(111525.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**COMPASS INVESTMENT COMPANY VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.672.500.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 104.686.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 21 décembre 2005*

L'Assemblée générale ordinaire des associés de la Société a décidé de nommer avec effet au 2 décembre 2005 M. Trevor Peterson, né le 4 juillet 1973 en Ontario, au Canada, avec adresse professionnelle chez Compass Advisers, LLP, 599 Lexington Avenue, 38<sup>e</sup> étage, New York, NY 10024, comme gérant de la société pour une durée indéterminée. M. Trevor Peterson a été nommé en remplacement de M. L. John Clark, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

COMPASS INVESTMENT COMPANY VI, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06700. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(111526.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**MAGIA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 46.715.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

*Signature.*

(111541.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**MAGIA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 46.715.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

*Signature.*

(111544.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**STRATHFIELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 37.500.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 112.295.*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 21 décembre 2005*

L'Assemblée générale ordinaire de l'associé de la Société a décidé de nommer avec effet au 2 décembre 2005 M. Trevor Peterson, né le 4 juillet 1973 en Ontario, au Canada, avec adresse professionnelle chez Compass Advisers, LLP, 599 Lexington Avenue, 38<sup>e</sup> étage, New York, NY 10024, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée. M. Trevor Peterson a été nommé en remplacement de M. L. John Clark, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
STRATHFIELD, S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111527.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**N&W GLOBAL VENDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 115.000.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 101.328.*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 21 décembre 2005*

L'Assemblée générale ordinaire de l'associé de la Société a décidé de nommer avec effet au 2 décembre 2005 M. Trevor Peterson, né le 4 juillet 1973 en Ontario, au Canada, avec adresse professionnelle chez Compass Advisers, LLP, 599 Lexington Avenue, 38<sup>e</sup> étage, New York, NY 10024, comme gérant de la société pour une durée indéterminée. M. Trevor Peterson a été nommé en remplacement de M. L. John Clark, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
N&W GLOBAL VENDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111528.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**FINAROM HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 82.783.**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire entre le 27 novembre 2005 et le 14 décembre 2005 que:

- Monsieur André Pometta, demeurant 41, Quai Wilson, CH-1201 Genève.

A été coopté Administrateur en remplacement de Monsieur Fred-Henri Firmenich, Administrateur démissionnaire, dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2005.

Le mandat de l'Administrateur coopté prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de ratifier l'élection de Monsieur André Pometta en tant qu'Administrateur.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111582.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**DEA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 69.294.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 27 octobre 2005*

Monsieur Brunello Donati administrateur démissionnaire a été remplacé par Monsieur Domenico Scarfo jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011. Les mandats des administrateurs Gaby Trierweiler, Nathalie Carbotti-Prieur ainsi que Lex Benoy sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111529.3/800/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**DEA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 69.294.

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Signature.

(111532.3/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**DEA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 69.294.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Signature.

(111539.3/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**LAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 21.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06140, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Signature.

(111593.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**LAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 21.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06141, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Signature.

(111592.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**ELITE MODEL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
R. C. Luxembourg B 73.844.

*Assemblée extraordinaire des associés de la Société tenue le 15 décembre 2005 à Paris*

1. ELITE PARTICIPATIONS LTD., société de droit maltais, ayant pour siège Portico Building, Marina Street, Pieta, MSD 08, Malta 120, inscrite au registre de commerce de Malte sous le numéro C25913, représentée par M. Alain Kittler, propriétaire de 19.338 parts sociales de la Société,

2. ELITE MODEL MANAGEMENT MALTA LTD., société de droit maltais, ayant pour siège Portico Building, Marina Street, Pieta, MSD 08 Malta, inscrite au registre de commerce de Malte sous le numéro C26572, représentée par M. Alain Kittler, propriétaire de 8.012 parts sociales,

représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, représentée par 29.300 parts sociales, se sont réunies à l'assemblée en faisant abstraction de convocations préalables.

Les associés, à l'unanimité décident:

1. d'approuver la vente de 1.950 parts sociales de la part d'ELITE MODEL MANAGEMENT MALTA LTD. au profit de la société WOMBAT SIEBZEHNTE BETEILIGUNGS UND VERWALTUNGS, GmbH, dont le siège social est à Siesmayerstrasse 10, 60323 Frankfurt am Main (Allemagne), inscrite au registre de commerce de Francfort sous le numéro HRB 55714, représentée par Messieurs Bernard Hennet et Andrew Gleeson;

2. d'autoriser le gérant à accepter la notification du transfert, sur base de la résolution n° 1, et de faire toutes réquisitions et publications relatives au transfert, ainsi que d'émettre toute confirmation sur l'absence de gages ou d'autres charges inscrites ou notifiées à charge des 1.950 parts sociales.

Fait à Paris, le 15 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06860. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111627.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**DIVONA B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 112.992.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixteenth day of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EEF BRIDGECO LIMITED, a company limited by shares incorporated in Guernsey, whose registered office is at 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, registered with the Register of Companies of Guernsey under number 43380,

here represented by Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, residing in Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey, on 14 December 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of DIVONA B, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 20.** The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by EEF BRIDGECO LIMITED, pre-qualified.

All the shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and shall terminate on 31 December 2006.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

##### *Decision of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
2. HALSEY, S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 50.984, is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EEF BRIDGECO LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée à Guernesey, ayant son siège social au 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernesey, Channel Islands, GY1 3ZD, inscrite au Registres des Sociétés de Guernesey sous le numéro 43380,

ici représentée par Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 14 décembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de DIVONA B, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par

écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par EEF BRIDGECO LIMITED, pré-qualifié.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

29176

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

*Décision de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
2. HALSEY, S.à r.l., société à responsabilité limitée, de droit Luxembourgeois, dont le siège social est au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 50.984, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mouton, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2005, vol. 899, fol. 63, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(001853.3/239/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

---

**BRINKWELL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 76.671.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 août 2005 que l'Assemblée décide de:

1) nommer pour une durée de 6 ans les administrateurs suivants:

- Monsieur Mestre Oriol, Carretera de l'Obac, 12-14, Planta 1, Porta 4, Andorra la Vella,
- Monsieur Ruxton Derek S., 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,
- Monsieur Mestre Daniel, Carretera de l'Obac, 12-14, Planta 1, Porta 4, Andorra la Vella.

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2011.

2) nommer la société MRM CONSULTING, 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre, en qualité de Commissaire.

Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2011.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02813. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(111675.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**MuV FINANCE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 97.874.

—

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue en date du 16 novembre 2005 que:

Nach dem Ausscheiden von Herrn v. Hillebrandt zum 15. August 2005 wird Herr Hans-Dietrich Bauernfeind zum Mitglied des Verwaltungsrates ernannt. Als weitere Mitglieder des Verwaltungsrats werden Herr Bodo Demisch, und Herr Norman Franke bestätigt. Alle Mitglieder werden bis zur Gesellschafterversammlung ernannt, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahrs 2009 befindet; zum Kommissar wird erneut für ein Jahr DELOITTE, Luxembourg bestellt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour avis conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08088. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(111596.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**4M LUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 45.597.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2005*

L'Assemblée appelle à la fonction d'administrateur monsieur Dominique Petta, demeurant à B-4650 Herve, 8, avenue Reine Astrid.

Le mandat ci-dessus prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111748.3/510/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**SachsenFonds GermanRetail, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 112.997.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the nineteenth of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

SachsenFonds, GmbH, a company incorporated and organised under the laws of Germany with its registered office is at Hans-Stiessberger-Strasse 2A, D-85540 Haar b. München, Germany,

represented by Mr Olivier Lambertyn, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on December 13, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of SachsenFonds GermanRetail, S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended from time to time.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

### Chapter II.- Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-), represented by hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

### Chapter III.- Management

**Art. 10. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

**Art. 11. Powers of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

**Art. 12. Representation of the Company.** In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any managers.

**Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Meetings and Decisions of the Board of Managers.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 15. Remuneration and Liability of the Managers.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### Chapter IV.- Unitholders decisions

**Art. 16. Unitholders Decisions.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

#### Chapter V.- Business year - Balance sheet

**Art. 17. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

#### Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31st December 2005.

##### *Subscription - Payment*

All the hundred twenty-five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by SachsenFonds, GmbH, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

##### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Mr Klaus D. Schmidt, Managing Director, residing at Idastrasse 15, D-81479 Munich;

- Mr Winfried Wolf, Member of the Supervisory Board, residing at Harfenbergstr. 28, CH-9000 St Gallen.  
In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any managers.  
2) The Company shall have its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- SachsenFonds, GmbH, une société créée et soumise au droit allemand, ayant son siège social au Hans-Stiessberger-Strasse 2A, D-85540 Haar b. Munich, Allemagne,  
représentée par Monsieur Olivier Lambertyn, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 13 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### STATUTS

#### Chapitre 1<sup>er</sup>.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SachsenFonds GermanRetail, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières telle que modifiée de temps à autre.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Chapitre II.- Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cinq cent vingt (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

### Chapitre III.- Gérance

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ont tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 12. Représentation de la Société.** S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

**Art. 14. Réunions et décisions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à majorité simple. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

**Art. 15. Rémunération et Responsabilités du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### Chapitre IV.- Décisions des associés

**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### Chapitre V.- Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 20. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Chapitre VII.- Loi applicable

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

##### *Souscription - Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SachsenFonds, GmbH, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

##### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Klaus D. Schmidt, Directeur-Gérant, domicilié à l'adresse suivante: Idastrasse 15, D-81479 Munich;

- Monsieur Winfried Wolf, Membre du Comité de Supervision, domicilié à l'adresse suivante: Harfenbergstr. 28, CH-9000 St Gallen.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Lambertyn, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2005, vol. 899, fol. 67, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(001862.3/239/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

---

**MHI CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8013 Strassen, 14, rue Belle-Vue.

R. C. Luxembourg B 88.914.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(111537.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**FORM & FUNCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 1, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 99.830.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(111545.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**JWS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistross.

R. C. Luxembourg B 98.353.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(111549.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**FINLUXINFO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.337.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 29 novembre 2005*

1. Le Conseil d'Administration accepte la nomination de l'administrateur M. Louis Amédée de Moustier avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour FINLUXINFO HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111551.3/744/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**ALVES CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8708 Useldange, 18, Um Reebou.  
R. C. Luxembourg B 104.256.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2005, réf. DSO-BL00307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 décembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(111566.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**MOTOR CENTER ANGELSBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 16.724.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2005, réf. DSO-BL00304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 décembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(111570.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**InterLangues S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 70.371.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(111554.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**InterLangues S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 70.371.

Le bilan au 28 juin 2005 date de dissolution, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(111552.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---